La sécurité des établissements est un enjeu complexe. Cette liste de vérification met l’accent sur les mesures à prendre pour l’améliorer. L’équipe de commandement des interventions peut la consulter pour déterminer si un établissement peut accueillir son personnel et ses visiteuses et visiteurs en toute sécurité.

Ces renseignements servent uniquement à orienter vos démarches. Des ajustements devront être apportés en fonction du fonctionnement de votre établissement et des problèmes de sécurité uniques que pourrait rencontrer votre organisation.

**Sécurité apparente**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Peut-on voir votre établissement à partir de la rue, de jour comme de nuit? *Les patrouilles de police peuvent veiller à la sécurité des environs immédiats.* |
| [ ]  | Les entrées et les sorties sont-elles visibles de loin et bien éclairées le soir?*Une telle visibilité a un effet dissuasif sur le crime et aide le personnel en cas d’évacuation.* |
| [ ]  | Limite-t-on la taille des arbustes à la mi-hauteur des fenêtres?*Contrôler la taille des arbustes décourage la criminalité et rend l’environnement de travail plus sécuritaire.* |
| [ ]  | Coupe-t-on les branches d’arbres à moins de deux mètres (six pieds) du sol?*Cette mesure augmente la visibilité et décourage la criminalité.* |
| [ ]  | Les clôtures de sécurité sont-elles en bon état? |
| [ ]  | A-t-on installé des systèmes d’éclairage à détecteur de mouvement autour des entrées et des sorties?*Il a été démontré que ce type d’éclairage a un effet dissuasif sur les activités criminelles.* |
| [ ]  | Les voies de circulation et les aires de stationnement sont-elles bien éclairées? |
| [ ]  | Effectue-t-on des patrouilles le long des voies de circulation et dans les aires de stationnement? |
| [ ]  | A-t-on installé des systèmes de communication d’urgence liés à un système de surveillance centralisé ou à un service de police le long des voies de circulation et dans les aires de stationnement? |

**Sécurité des lieux**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | L’emplacement de l’établissement est-il indiqué dans un répertoire accessible en dehors de l’organisation? |
| [ ]  | Le site Web de l’organisation donne-t-il des renseignements détaillés sur l’emplacement de l’établissement? |

**Sécurité en cas de confinement**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Les portes et sorties sont-elles dégagées et facilement accessibles? |
| [ ]  | Les portes et fenêtres se referment-elles complètement? |
| [ ]  | Les serrures fonctionnent-elles sur toutes les portes et fenêtres? |
| [ ]  | Les fenêtres sont-elles surveillées et munies d’un système d’alarme? |
| [ ]  | Les fenêtres coulissantes sont-elles munies de verrous? |
| [ ]  | Les fenêtres sont-elles munies de rideaux, de stores ou d’autres mécanismes pour garder les lieux à l’abri des regards? |

**Sécurité de l’accès au bâtiment**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Limite-t-on l’accès au courrier sortant aux services postaux ou à tout autre transporteur désigné? |
| [ ]  | Contrôle-t-on les livraisons à l’intérieur de l’établissement? |
| [ ]  | Inspecte-t-on chaque colis avant de le remettre à son ou sa destinataire? |
| [ ]  | Les personnes qui souhaitent visiter l’établissement doivent-elles signer un registre? |
| [ ]  | Les personnes qui souhaitent visiter l’établissement doivent-elles porter un laissez-passer? |
| [ ]  | Les membres du personnel doivent-ils porter une pièce d’identité visible en tout temps? |
| [ ]  | Les membres du personnel ont-ils pour consigne d’interpeller quiconque ne porte pas de pièce d’identité ou de laissez-passer? |
| [ ]  | Si une matière dangereuse est libérée, peut-on sceller les fenêtres, les portes et le système de chauffage, ventilation et climatisation? |